



Aéro club Marcel Dassault Voltige

Note

Règles d'utilisation tous avions en solo

NANGIS et autres

1-Vol DC si pas de vol au club depuis 30 jours.

2-1 vol en DC au minimum tous les 6 mois.

3-Lâcher : 1^{er} lâcher sous contrôle instructeur
puis accord instructeur pour chaque vol en particulier selon
MTO

4-Lâcher voltige : Accord instructeur sur des figures déterminées à
l'exclusion de toute autre.

5-Lâcher patrouille : accord instructeur (voir règles emport pax V et Pat)
-équipier « confirmé » peut leader une patrouille de 2 avions
avec accord moniteur.
-au delà de 2 avions le leader est moniteur.

NB : Pas de passagers **payants** (baptêmes) en voltige ou en patrouille